



**Conseil d'administration  
du Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : générale  
4 février 2011

Français  
Original : anglais



**Vingt-sixième session du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**  
Nairobi, 21-24 février 2011  
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de politique générale : état de l'environnement**

**Gestion des produits chimiques, y compris le mercure**

**Rapport du Directeur exécutif**

**Additif**

**Résultats de la deuxième session du Comité de négociation  
intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international  
juridiquement contraignant sur le mercure**

*Résumé*

Le présent additif fournit, comme indiqué au chapitre IV a) du document UNEP/GC.26/5/Rev.1, une brève analyse des résultats de la deuxième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, qui s'est tenue à Chiba (Japon) du 24 au 28 janvier 2011.

\* UNEP/GC.26/1.

1. La deuxième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, qui a été accueillie par le Gouvernement japonais, s'est tenue à Chiba, du 24 au 28 janvier 2011.
2. Environ 450 représentants ont participé à une séance d'information technique, le 23 janvier au matin, immédiatement avant la session. À cette séance d'information, organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ses partenaires au sein du Partenariat mondial sur le mercure, des informations actualisées ont été présentées sur des thèmes techniques pertinents pour les négociations, y compris : les résultats de l'étude demandée au paragraphe 29 de la décision 25/5 du Conseil d'administration, d'examiner les émissions de mercure résultant des principaux secteurs d'industrie, et de faire rapport sur les techniques disponibles et les coûts associés à une réduction des rejets de mercure; les résultats du Forum mondial sur l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or, qui s'est tenu à Manille en décembre 2010; le stockage et la stabilisation du mercure, le traitement du mercure récupéré comme déchet dans la production de pétrole et de gaz, ainsi que le statut et l'avancée des directives techniques élaborées actuellement par le Gouvernement japonais sur les meilleures pratiques de gestion des déchets contenant du mercure. Les représentants ont accueilli avec satisfaction cette séance d'information technique comme un excellent moyen de transmettre des informations directement pertinentes pour les questions examinées dans le cadre des négociations. Une séance semblable avait été organisée avant la première session du Comité, et des séances d'information technique sont prévues pour les futures sessions du Comité. Les groupes régionaux ont mené des consultations dans l'après-midi du 23 janvier.
3. Les représentants de 122 gouvernements ont participé à la deuxième session du Comité, ainsi qu'une organisation d'intégration économique régionale, 11 organisations intergouvernementales et plus de 50 organisations non gouvernementales, s'élevant à un nombre total de 650 participants. Des allocutions d'ouverture ont été faites par Mme Khalida Bouzar, Directrice adjointe de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE; M. Shoichi Kondo, premier Vice-Ministre japonais de l'environnement, Japon; M. Katsuaki Miyamoto, Maire de la ville de Ninamata au Japon.
4. Après les remarques préliminaires, les participants ont assisté à une présentation vidéo sur le thème « La maladie de Minamata : devoir de mémoire et prières pour l'avenir », qui dépeignait les événements entourant la contamination de la baie de Minamata par le mercure dans les années 50 et l'apparition ultérieure de la maladie de Minamata, syndrome neurologique causé par un grave empoisonnement au mercure. Après cette présentation vidéo, Mme Sumiko Kaneko, dont la famille avait grandement souffert de la maladie, devenue présentatrice au Musée municipal de la maladie de Minamata, a donné un compte rendu de son expérience personnelle. Enfin, un représentant d'une organisation de la société civile a présenté au Comité une sculpture de Nicolás García Urriburu (Argentine) symbolisant les conséquences irréversibles de la contamination par le mercure, destinée à inspirer le Comité dans ses délibérations. Le Président de la session a accepté cette sculpture au nom du Comité et remercié l'intervenante pour son geste.
5. Le Comité a commencé sa deuxième session en examinant toutes les questions devant être traitées dans le cadre de l'instrument, telles qu'identifiées par le Conseil d'administration dans sa décision 25/5. Suite à ces débats, le Comité a demandé au secrétariat de préparer, sur la base des points de vue exprimés par les gouvernements durant la première session et des communications transmises ultérieurement, un document contenant le projet d'éléments d'une approche complète et appropriée sur le mercure (UNEP(DTIE)/Hg/INC.2/3).
6. Au début de sa deuxième session, le Comité a loué le secrétariat pour la préparation du document contenant le projet d'éléments, et a convenu de l'utiliser comme base des négociations durant la session. Le projet d'éléments a été examiné, en vue de fournir un cadre utile pour étudier les différents thèmes devant être traités dans le cadre de l'instrument sur le mercure. Le projet d'éléments concerne les dispositions suivantes de l'instrument sur le mercure : objectifs et définitions; mesures propres à assurer la réduction de l'offre de mercure; mesures propres à assurer la réduction de l'utilisation intentionnelle du mercure; mesures propres à assurer la réduction des rejets de mercure dans l'atmosphère, l'eau et le sol; mesures de transition; ressources financière, assistance technique et aide à la mise en œuvre; sensibilisation, recherche et surveillance, et communication d'informations; arrangements institutionnels; règlement des différends; développement ultérieur de la Convention; dispositions finales.

7. Durant la session, le Comité a terminé son premier examen du projet d'éléments en séance plénière. Pour plusieurs thèmes, y compris le stockage, les déchets et les sites contaminés; l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or; les émissions atmosphériques et les rejets dans l'eau et le sol, des groupes de contact ont été créés pour mener des débats plus approfondis. Pour d'autres thèmes, tels que la portée du préambule du futur traité; l'extraction minière primaire de mercure; les produits contenant du mercure, les processus et les mesures de transition; les ressources financières, l'assistance technique et l'aide à la mise en œuvre; la sensibilisation, la recherche et la surveillance, et la communication d'informations, le Président a demandé aux membres du bureau d'aider à rassembler les points de vue plus approfondis des représentants. Les co-présidents de chaque groupe de contact et les facilitateurs ont présenté des rapports succincts en séance plénière.
8. Le Comité a convenu qu'après sa deuxième session, le secrétariat préparerait, pour examen à la troisième session du comité, un nouveau projet de texte contenant une approche complète et appropriée sur le mercure, comme demandé dans la décision 25/5 du Conseil d'administration. Le nouveau projet de texte devrait être basé sur le projet d'éléments préparé pour la deuxième session, en tenant compte des points de vue exprimés par les Parties durant la deuxième session, ainsi que des points de vue communiqués par écrit par les Parties au secrétariat avant le 25 mars 2011, sur le contenu éventuel de l'instrument sur le mercure. Les différents points de vue communiqués devraient être inclus dans le nouveau projet de texte, en utilisant des parenthèses, des choix multiples ou d'autres moyens appropriés. Les points de vue communiqués au secrétariat devraient être placés sur le site Internet du Programme sur le mercure du PNUE.
9. Le Comité a convenu également que le secrétariat devrait, dans la limite des ressources disponibles, préparer une autre analyse comparative des options concernant les mécanismes financiers propres à appuyer l'instrument sur le mercure et des informations disponibles sur les émissions atmosphériques de mercure produites par l'industrie du pétrole et du gaz, pour examen par le Comité à sa troisième session.
10. Le Comité a noté le besoin d'organiser une réunion intersessions du bureau, ainsi que les demandes faites par plusieurs groupes régionaux d'organiser des consultations avant la troisième session du comité. Il a demandé au secrétariat d'organiser les réunions proposées et a demandé aux gouvernements qui sont en mesure de le faire de fournir une aide financière à cette fin.
11. Le Comité a également créé un groupe juridique, dirigé par Mme Susan Biniiaz (États-Unis d'Amérique), chargé d'examiner le projet de dispositions élaboré en séance plénière ou dans d'autres groupes, et d'examiner la compatibilité de l'ensemble des dispositions du projet de texte et d'harmoniser ces dispositions entre elles, en tant que de besoin, afin de fournir un avis sur les questions juridiques découlant du projet de texte et d'élaborer les dispositions de l'instrument, comme demandé.
12. Le processus de négociations sur le mercure comprendra cinq sessions du comité, sachant que la dernière session devrait avoir lieu avant la vingt-septième session ordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, prévue en février 2013. Le Comité a été informé des progrès accomplis concernant l'accueil des prochaines sessions du comité. La troisième session du Comité devrait avoir lieu au Burkina Faso du 30 octobre au 4 novembre 2011. Le Comité a aussi accueilli favorablement la décision du Directeur exécutif, en tant qu'organisateur du Comité de négociation intergouvernemental au titre de la décision 25/5, d'accepter l'offre faite par le Gouvernement japonais, durant la première session du Comité, d'accueillir la conférence diplomatique au cours de laquelle sera signé l'instrument international juridiquement contraignant sur le mercure.
13. Le texte intégral du rapport sur les travaux de la deuxième session du Comité est en cours de rédaction. Il sera disponible sous la cote UNEP(DTIE)/Hg/INC.2/20.
-